Le 26 octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

COÛT DE LA VIE
M. McKee
L'hon. M. Steeves
FINANCES DU GOUVERNEMENT
M. McKee
L'hon. Mme Shephard
SOINS DE SANTÉ
M. McKee
L'hon. M. Higgs
M. McKee
L'hon. M. Fitch
RÉGIES DE LA SANTÉ
M. McKee
L'hon. M. Higgs
M. McKee
L'hon. M. Higgs
M. McKee
L'hon. M. Fitch
L'hon. M. Fitch

IMMERSION EN FRANÇAIS

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. McKee

ÉLECTIONS

M. McKee

L'hon. M. Higgs

IMMERSION EN FRANÇAIS

M^me Landry

L'hon. M. Hogan

M^me Landry

L'hon. M. Hogan

M^me Landry

L'hon. M. Hogan

FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M^me Green

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. LeBlanc

L'hon. M. Allain

M. LeBlanc

L'hon. M. Allain

M. LeBlanc

L'hon. M. Allain

LOYERS

M. Coon

L'hon. Mme Green

M. Coon

L'hon. Mme Green

IMMERSION EN FRANÇAIS

Mme Mitton

L'hon. M. Hogan

Mme Mitton

L'hon. M. Hogan

[*Traduction*]

COÛT DE LA VIE

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le discours du trône était terne et montrait un manque d'imagination. Toutefois, il montrait aussi un manque de compassion, un manque de compassion pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ont souffert au cours des dernières années sous le gouvernement actuel. Le premier ministre se félicite d'avoir dégagé un excédent record, réalisé aux dépens des gens du Nouveau-Brunswick qui éprouvent des difficultés et grâce à des facteurs économiques sur lesquels il n'a aucune prise.

Au cours de la session actuelle, quelles mesures d'aide concrètes pouvons-nous escompter pour les gens? J'ai déjà demandé ceci, et je le demande encore : Quelles mesures d'aide concrètes pouvons-nous escompter pour les gens qui souffrent de l'inflation galopante et de l'augmentation du coût de la vie?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face d'aborder des sujets dont nous aimons parler. Nous aimons parler du discours du trône, nous aimons parler des mesures que nous avons prises et nous aimons parler de celles que nous prendrons.

Quelles mesures avons-nous prises? Nous avons réduit à maintes reprises les taxes et les impôts, notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt foncier. À ce propos, savez-vous, Monsieur le président, ce que nous ferons? Nous réduirons encore plus les impôts. Nous réduirons encore plus l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu. Améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick, voilà ce que nous ferons. Nous prendrons d'autres mesures, comme l'augmentation des taux d'aide sociale. Nous prendrons d'autres mesures, comme l'augmentation du montant personnel de base ou la réduction de l'impôt sur le revenu. Nous prendrons d'autres mesures, comme la hausse du salaire minimum, dont l'augmentation sera de nouveau fixée en fonction de l'IPC. Le 1er avril 2023, le salaire minimum approchera des 15 $ l'heure, ou même les dépassera.

Voilà ce que fait le gouvernement actuel, voilà ce qu'il a fait et voilà ce qu'il continuera de faire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je n'ai pas entendu parler de l'augmentation des taux d'aide sociale dans le discours d'hier. Le gouvernement hausse le salaire minimum. Il a haussé le salaire minimum de 2 $ cette

année, en effet, mais après l'avoir haussé de 5 ¢ l'an dernier — 5 ¢. Il s'agissait d'une augmentation de 5 ¢ de la part du gouvernement actuel. Il est au pouvoir depuis maintenant — quoi? — quatre ans, et il a dû faire du rattrapage simplement pour atteindre le même niveau que les autres provinces Maritimes.

Le gouvernement propose maintenant des réductions d'impôt. Il donne des miettes, Monsieur le président, mais ces miettes n'aideront pas les gens du Nouveau-Brunswick qui essaient de trouver un logement abordable, qui sont en situation d'itinérance ou qui attendent des heures aux urgences en raison du manque de personnel infirmier. Ces miettes n'aideront pas les personnes âgées qui languissent à l'hôpital en raison du manque de lits dans les foyers de soins. Le premier ministre imitera-t-il son homologue de la Nouvelle-Écosse, qui réalise des investissements dans sa province, et cessera-t-il de gonfler son excédent aux dépens des gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^me^ Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Merci, Monsieur le président. L'opposition n'écoute manifestement pas, et je trouve cela étrange. Non seulement avons-nous augmenté les sommes consacrées dans notre budget aux personnes les plus vulnérables... Parlons de deux ou trois mesures concrètes que l'on peut constater à l'heure actuelle. Le salaire minimum a été augmenté et le sera encore. Parlons des taux d'aide sociale. Les taux d'aide sociale seront maintenant fixés en fonction du coût de la vie. Ce n'est pas tout. Les bénéficiaires de l'aide au revenu pourront maintenant gagner 500 $ par mois sans que cette somme soit assujettie à la récupération. Les bénéficiaires de l'aide sociale qui reçoivent des prestations du RPC pourront maintenant recevoir 200 $ par mois sans que cette somme soit assujettie à la récupération. Nous sommes à l'écoute et nous produisons des résultats pour les gens de notre province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[*Original*]

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je parle du discours du trône que nous avons entendu hier et qui ne contenait rien de nouveau. En effet, le gouvernement a recyclé les annonces qu'il a faites au cours de la dernière année. Je sais qu'il a négligé de nous présenter un discours du trône l'année dernière, parce que les ministres avaient peur de venir à la Chambre en raison de la grève qui sévissait.

Toutefois, toutes les annonces ont été recyclées ; il n'y a rien de nouveau. C'est un discours du trône qui manque de créativité, Monsieur le président, lorsqu'il s'agit de la pression exercée sur les travailleurs et travailleuses de la santé. Le discours ne reconnaît pas qu'ils sont sous-payés. Ce que nous recherchons, c'est un programme d'aide financière créatif qui offrira à nos travailleurs et travailleuses de la santé un salaire concurrentiel et des mesures

incitatives qui nous aideront à les retenir et à attirer de nouveaux travailleurs dont nous avons désespérément besoin. Il n'y avait rien de nouveau ; le discours du trône était silencieux à cet égard. Pourquoi n'y avait-il pas un plan de maintien et de recrutement, Monsieur le président?

[*Traduction*]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, quand un plan fonctionne, on continue de le suivre. Je sais qu'il s'agit d'un concept étranger. On peut constater, à la lumière de la situation de la province, que nous avons respecté nos priorités absolues depuis le début, notamment de dynamiser le secteur privé et d'enregistrer les investissements du secteur privé les plus importants depuis longtemps. Notre province a été saluée, non seulement à l'échelle provinciale et dans la région de l'Atlantique, mais aussi à l'échelle nationale et internationale, car le Nouveau-Brunswick a le vent dans les voiles. Nous avons connu le plus grand accroissement démographique depuis la Confédération, Monsieur le président — depuis la Confédération.

Je sais que les parlementaires d'en face diront toujours : Proposez de nouvelles mesures ; proposez de nouvelles mesures. Monsieur le président, quand on est sur le chemin de la réussite, on ne s'en écarte pas. On poursuit sur la même voie. Voilà ce que fait chaque membre de l'équipe ici. Nous poursuivons sur la voie de la réussite. Pour ce qui est des soins de santé publics fiables… Nous mettons en oeuvre un plan de soins de santé publics qui produira des résultats dans l'intérêt des gens de la province. Nous tenons compte des besoins dans le domaine de l'éducation de façon à répondre aux besoins des élèves de notre province. Nous nous occupons des questions environnementales…

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[*Original*]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je pose des questions concernant les services de santé ainsi que sur le recrutement et le maintien des ressources humaines dans le secteur de la santé. Il s'agit de l'incidence la plus grave à laquelle notre province est confrontée aujourd'hui. Il n'y a rien à cet égard dans le discours du trône, qui reste silencieux à ce sujet.

Le premier ministre parle maintenant d'autres choses. Tous les facteurs dont il parle échappent au contrôle du gouvernement. Il parle de gestion fiscale. Tout cela est hors de son contrôle. Le gouvernement a sous-estimé sa position budgétaire d'un milliard de dollars l'an dernier, ce qui est irresponsable, Monsieur le président.

Nous demandons des investissements dans le secteur de la santé et un plan créatif pour recruter et maintenir du personnel. Je sais que le premier ministre dit que l'argent ne va

pas tout régler ; toutefois, hier, nous avons entendu à la radio que tous les premiers ministres demandent plus d'argent d'Ottawa. Le premier ministre peut-il reconnaître que, si le gouvernement n'investit pas dans le système de soins de santé et dans nos professionnels, la crise dans ce secteur va s'aggraver?

[*Traduction*]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je vais aider le député d'en face à rassembler quelque peu ses idées, car il semble tenter de lancer le plus d'idées possible en espérant que l'une d'entre elles fera son chemin. Parlons en particulier des soins de santé et des tentatives pour alléger certaines des pressions qui se font sentir dans l'ensemble du système. La situation n'est pas propre au Nouveau-Brunswick. Examinons certaines des nouvelles mesures novatrices que nous avons prises.

Le député d'en face travaillait peut-être à sa réponse au discours du trône de sorte qu'il a manqué l'annonce faite à Saint John lundi avec mon collègue de Portland-Simonds. Nous avons pris une mesure novatrice. Nous avons créé 100 nouvelles places — 100 nouvelles places — à la Beal University, dans le programme visant à former du personnel infirmier immatriculé. Il s'agit d'une mesure concrète. Il s'agit d'une action ciblée, Monsieur le président, qui produira des résultats. Les 100 places se traduiront par l'immatriculation de personnel infirmier en mesure de travailler ici, au Nouveau-Brunswick, ce qui allégera certaines des pressions que nous observons en ce moment.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

RÉGIES DE LA SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je vais passer à autre chose. J'ai des questions à poser au premier ministre au sujet de la lettre de démission de l'ancien ministre de l'Éducation dont nous avons pris connaissance. Ce dernier affirme que des décisions importantes sont prises de l'autre côté sans que le Cabinet soit consulté, Monsieur le président, et que le pouvoir est centralisé au sein du Cabinet du premier ministre. Le premier ministre peut-il dire en vertu de quel pouvoir il a personnellement décidé de révoquer le conseil d'administration de chaque régie de la santé et de congédier le directeur général du Réseau de santé Horizon?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme nous le savons, pendant la pandémie de COVID-19, les régies de la santé ont, dans les circonstances, travaillé en très étroite collaboration afin d'obtenir les meilleurs résultats pour notre province. Nous l'avons constaté. Notre bilan de la pandémie est de premier ordre parce que nos régies, Vitalité et Horizon, ont travaillé en étroite collaboration. Les gens de Santé publique ont

travaillé en étroite collaboration afin de prendre des décisions efficaces. Monsieur le président, il en va donc de même pour la situation actuelle.

Tout le monde convient qu'un défi se pose à nous dans le secteur des soins de santé. Nous traversons, comme de nombreuses personnes le disent, une crise dans le secteur des soins de santé. La situation n'est pas propre au Nouveau-Brunswick, car elle touche l'ensemble de notre pays. L'urgence se fait maintenant sentir. Elle exige qu'une attention aiguë soit consacrée aux questions qui touchent nos soins de santé. Je suis ici pour dire que beaucoup d'excellent travail est en cours d'un bout à l'autre de la province pour mettre en lumière les capacités locales. En guise d'exemple, mentionnons les changements récents apportés aux services d'ophtalmologie à Bathurst pour accélérer la prestation de services. Monsieur le président, nous pouvons prendre des mesures du genre un peu partout dans la province en nous concentrant sur les résultats.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, où le premier ministre a-t-il obtenu le pouvoir de prendre les décisions en question? Il centralise le pouvoir. L'ancien ministre affirme que cela dure depuis 14 mois. Voilà désormais une dictature. Il s'agit du mot employé ou de la comparaison faite par l'ancien ministre. Selon lui, cela concerne aussi la décision d'abolir l'immersion en français d'ici à 2023, une décision qui n'a pas été communiquée au Cabinet ni approuvée par celui-ci. Il affirme que le premier ministre prend des décisions en fonction de ses émotions et l'accuse de faire de la gestion à outrance. Le premier ministre expliquerait-il pourquoi il agit sans l'aval du Cabinet en ce qui a trait à des décisions majeures ayant trait aux politiques?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que, compte tenu des exigences… En collaboration avec le ministre de la Santé, nous avons examiné ce que nous pouvions faire pour mettre l'accent sur les soins de santé et sur les résultats à cet égard.

Monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit utile d'énumérer les divergences d'opinions évidentes entre mon ancien collègue et moi. Je ne pense pas que cela favorisera des échanges constructifs ni productifs ici à la Chambre. Je sais que, pour l'opposition, il peut s'agir d'une belle occasion fortuite de continuer ainsi, mais cela n'est pas mon l'intention. Je n'ai pas l'intention d'avoir une altercation en public. Je pense qu'il est regrettable que la situation se présente ainsi.

Nous nous concentrerons sur les résultats que nous constatons dans notre province. Nous nous concentrerons sur les soins de santé. Nous nous concentrerons sur l'éducation. Nous nous concentrerons sur la sécurité énergétique, Monsieur le président. Nous nous concentrerons sur les réussites que nous constatons dans notre province, soit des réussites sans précédent. Monsieur le président, je suis pour ma part très fier de faire partie, en

compagnie de mes collègues ici, d'un gouvernement ayant vraiment produit des résultats dont il peut parler, au lieu de parler pour parler.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, les préoccupations sont graves. Il ne s'agit pas simplement d'une divergence d'opinions. Le premier ministre parle de toutes les priorités sur lesquelles il se concentre, mais comment pouvons-nous faire confiance à sa capacité de prendre des décisions éclairées s'il ne consulte pas le Cabinet? Voilà le type de démocratie que nous avons dans le pays, soit un gouvernement de Cabinet, mais le premier ministre ne consulte pas le Cabinet sur les décisions importantes. Il fait preuve de mépris quand des données qui lui sont présentées ne lui conviennent pas. Il dit « Data my ass » à un cadre supérieur de la fonction publique, Monsieur le président. Quel genre de message envoie-t-il? Il devrait s'en excuser. Le premier ministre se rend-il compte des dangers qu'occasionne ce mépris à l'égard des données et des conseils d'experts relativement à la prise de décisions qui pourraient influer sur l'apprentissage des enfants de notre province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, je vais aider le député d'en face à rassembler ses idées. J'ai déjà occupé le poste de chef de l'opposition par intérim et je tiens à remercier Roger Melanson, qui a démissionné et n'est plus ici. Il a fait un excellent travail en tant que chef de l'opposition par intérim, il a fait preuve d'une grande précision, et ses dossiers lui tenaient vraiment à coeur.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Pour ce qui est de la mention du pouvoir par le député il y a un instant, le pouvoir de prendre certaines des mesures est prévu directement par la *Loi sur les régies régionales de la santé.* La *Loi sur les régies régionales de la santé* énonce clairement et succinctement la façon dont les décisions doivent être prises et le moment où elles doivent l'être, et elles peuvent être prises par le ministre. Il s'agit, encore une fois, de mesures qui devaient être prises.

Mentionnons particulièrement de nouvelles mesures novatrices, comme Lien Santé, une annonce que des parlementaires d'en face ont peut-être manquée. Il s'agissait d'une bonne nouvelle. Lien Santé assure un lien entre les patients et des fournisseurs de soins primaires pour que les patients puissent obtenir…

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[*Original*]

IMMERSION EN FRANÇAIS

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je veux tout simplement que le premier ministre se lève et qu'il s'excuse auprès de la fonction publique pour avoir employé un tel langage envers quelqu'un qui a apporté des données à une réunion. Il s'agit de données que le premier ministre avait demandées pour l'aider à prendre une décision sur l'immersion en français. Je veux qu'il se lève tout de suite et qu'il s'excuse auprès de la fonction publique, étant donné que c'est une autre histoire et que le moral du personnel continue à diminuer en raison des agissements de ce gouvernement et de ce premier ministre. Allez-vous vous lever, Monsieur le premier ministre? Merci.

[*Traduction*]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que quiconque me connaît depuis que je suis ici sait très, très bien que je m'intéresse aux données pertinentes. Il s'agit, je suppose, d'un trait caractéristique depuis un certain temps. Les données peuvent, au bout du compte, mener à l'adoption de pratiques appropriées et servent de fondement à nos décisions. Je pense qu'il est regrettable que la situation soit devenue un sujet de discussion pour certaines personnes. Je pense que cela est extrêmement regrettable. Je pense qu'il est pertinent d'examiner les données et j'encourage le député d'en face à vraiment examiner les données, car c'est ce dont nous parlons sans cesse : Examinons les résultats atteints. Nous n'avons pas à nous laisser distraire par un commentaire en particulier. Examinons les données.

Si le chef de l'opposition voulait consacrer un peu de temps à l'analyse du rapport qui a été élaboré et des données qui sont le reflet d'un système nécessitant un redressement, je m'en réjouirais, car nous devons tous connaître les éléments en question. Nous devons tous connaître les faits. Merci, Monsieur le président.

[*Original*]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, selon les données, les experts ou toute personne ayant fait des études sur le programme d'immersion en français, c'est le meilleur programme pour apprendre le français comme langue seconde dans notre pays, et surtout au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue du Canada.

On sait que le premier ministre est obsédé par l'idée d'abolir le programme d'immersion en français ; on sait que ses positions sont bien ancrées depuis longtemps. On connaissait ses positions en 1985, mais il nous dit avoir évolué. Cela dit, il a amené au sein du Cabinet une autre personne avec ces mêmes opinions, et celle-ci n'a pas évolué.

Monsieur le président, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il est si obsédé par l'idée d'abolir le programme d'immersion en français?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au parlementaire de l'opposition pour sa question. Je trouve cela un peu curieux, car je ne dirai jamais que le programme d'immersion ne fonctionne pas bien pour un petit nombre d'élèves. Toutefois, pour la majorité des élèves, le programme ne fonctionne pas. Le but du programme d'immersion est d'atteindre un niveau avancé de la langue française. Il y a un pourcentage des élèves, soit 28 %, qui ont atteint ce niveau. Alors, j'aimerais savoir de la part des parlementaires du côté de l'opposition si, en mathématiques ou en littératie, ils sont satisfaits avec un taux de 28 %.

L'immersion en français n'est pas la seule façon d'apprendre à parler le français, et nous allons faire la transition vers un autre programme.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre nous dit que ce n'est pas la seule façon d'apprendre le français, mais pourquoi éliminer ce programme pour les élèves qui ont du succès avec celui-ci? On sait que nous voulons que plus d'élèves aient accès à ce programme, mais on veut le changer, afin que tous les élèves aient accès au même programme. On va peut-être enseigner le français une demi-heure par jour. Pour que ce soit un bon programme, il faut plus de ressources.

Les mêmes ressources seront nécessaires, mais ce gouvernement ne veut pas dépenser d'argent. Nous l'avons entendu tantôt : Le gouvernement a des excédents records, Monsieur le président. Je demande au ministre s'il est prêt à mettre en place les ressources nécessaires pour faire en sorte que l'immersion en français soit un programme qui a du succès pour tout le monde.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'apprécie beaucoup la question posée par l'opposition. Je ne peux pas changer la situation géographique du Nouveau-Brunswick ; c'est impossible. Le personnel enseignant travaille fort pour offrir un bon enseignement et pour préparer les élèves de la bonne façon, mais il existe certaines situations où l'élève ne peut pas sortir de l'école et pratiquer la langue française. La réalité n'est pas toujours celle de Moncton. Chez moi, à Woodstock, il n'y a pas beaucoup de gens qui parlent français, donc c'est difficile.

Ce que nous voulons faire, c'est créer un programme qui va… Nous sommes la seule province canadienne officiellement bilingue. Nous voulons que plus d'élèves puissent parler français avec leurs amis qui ont une autre langue maternelle que la leur. Je ne peux pas comprendre comment cela pourrait être une idée terrible.

[*Traduction*]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je vais terminer en disant : Le gouvernement actuel devrait mettre les choses en suspens. Le gouvernement a rétabli le programme il n'y a pas longtemps, en 2017. Nous l'avons fait lorsque nous étions au pouvoir. Il y a six ans de cela. Le gouvernement a dit qu'il suivrait le plan d'éducation de 10 ans, puis qu'il ne le suivrait pas. Mettez les choses en suspens, laissez le plan de 10 ans suivre son cours, puis évaluez les progrès.

ÉLECTIONS

Monsieur le président, je vais passer à autre chose. Je veux demander au gouvernement s'il est prêt à organiser une élection. Le député d'en face a parlé de Roger Melanson, qui a pris sa retraite de la politique après 12 ans. Nous présenterons un projet de loi pour combler la faille afin que des élections partielles puissent être organisées dans l'avenir. Nous savons que la région de Miramichi n'a pas été représentée pendant près d'un an. La mesure législative vise à faire en sorte que la date de l'élection soit fixée dans les six mois suivant la vacance. Peu m'importe qui a manipulé les dispositions législatives dans le passé. Respectons l'intention…

(Exclamations.)

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Respectons l'intention du législateur et organisons une élection partielle dans les six mois.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je comprends ce que dit le chef de l'opposition, et je comprends ce qu'il a dit quant au fait de procéder le plus rapidement possible. J'ai dit que, oui, je souhaiterais faire cela. Toutefois, nous devons assurer la stabilité du système. M. Melanson a démissionné la semaine dernière, mais d'autres députés l'ont aussi fait quelques semaines auparavant. Bon, quand cela s'arrêtera-t-il? Je pense que nous ferions mieux d'assurer la stabilité du système. Par la suite, nous pourrions tenir les élections partielles dans un délai raisonnable. Je conviens qu'il n'est pas nécessaire d'attendre six mois simplement parce que la loi le dit. Assurons toutefois la stabilité. Voyons qui sera le prochain à démissionner, et nous verrons à partir de là.

[*Original*]

IMMERSION EN FRANÇAIS

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

Monsieur le président, poursuivons en parlant du programme d'immersion précoce en français, qui, comme nous l'avons appris, produit des résultats probants, car les évaluations provinciales indiquent que plus de 90 % des élèves ayant terminé le programme atteignent au moins le niveau intermédiaire en français, soit le niveau permettant de soutenir une conversation en français. Compte tenu des preuves de cette réussite, le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire quelles données sur la réussite du programme il n'estime pas suffisamment convaincantes, ce qui le pousse à éliminer le programme?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. Je ne crois pas éliminer quoi que ce soit. Je ne pense pas avoir dit, où que ce soit, que j'abolissais quoi que ce soit. Nous faisons la transition vers un nouveau cadre. Nous travaillons à l'aide de modèles. Nous poursuivons les consultations pour bien faire les choses.

Notre objectif est de faire en sorte que les élèves soient en mesure de soutenir une conversation en français, soit d'atteindre le niveau intermédiaire. L'objectif du programme d'immersion en français n'est pas le niveau intermédiaire. C'est le niveau avancé ou avancé plus, au minimum. Seulement 28 % des élèves de la province, environ, atteignent ce niveau ; nous voulons donc donner l'occasion à tous les élèves d'atteindre le niveau intermédiaire, et nous offrirons ensuite des occasions plus poussées. Si les élèves du secondaire veulent profiter d'une expérience plus enrichissante en français, nous la leur fournirons alors.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, même les commissaires, dans le *Rapport sur l'apprentissage des deux langues officielles,* ont dissipé le mythe voulant que l'immersion en français ne fonctionne pas. Comme beaucoup d'autres, ils ont fait une mise en garde à propos des changements trop rapides. Pourquoi le ministre refuse-t-il de suivre les conseils des commissaires ayant rédigé le rapport, de la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, du commissaire aux langues officielles du Canada, de la New Brunswick Teachers' Association et d'autres experts en la matière, qui lui recommandent d'obtenir des données fiables et d'apporter des modifications prudentes au programme selon un échéancier raisonnable?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Voilà certainement une question tendancieuse. Elle contient beaucoup d'éléments à analyser.

Je n'ai pas dit que le programme d'immersion ne fonctionnait pas. Il fonctionne très bien pour un très petit groupe d'élèves.

Pour ce qui est de la New Brunswick Teachers' Association, un des aspects qui me laisse perplexe est que, depuis plus de deux décennies, la New Brunswick Teachers' Association parle des problèmes liés à la composition des classes, lesquels découlent en partie du programme d'immersion et du système à deux vitesses de notre province. La situation a eu pour effet que la majorité des élèves ayant un plan d'intervention ou des troubles de comportement se retrouvent dans le programme principal. Donc, certains des résultats que nous atteindrons consisteront non seulement à faire en sorte que les élèves soient bilingues, mais aussi à favoriser des classes où les enseignants peuvent enseigner et où les élèves peuvent apprendre. Nous déterminerons quels sont les problèmes, puis nous travaillerons avec le personnel enseignant et irons ainsi de l'avant.

[*Original*]

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, la New Brunswick Teachers' Association a annoncé s'être retirée des consultations sur le français langue seconde en raison de l'échéancier déraisonnable du gouvernement pour la mise en œuvre des changements, affirmant que celui-ci déstabiliserait le système. Le système scolaire est déjà en manque criant de ressources pour soutenir l'intégration des enfants à besoins spéciaux et des enfants des nouveaux arrivants ainsi que le rattrapage scolaire, entre autres. Quand le ministre présentera-t-il un plan crédible de ressources humaines pour appuyer le système scolaire existant?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est une autre question qui est pleine de différents éléments.

Je veux commencer en parlant de la New Brunswick Teachers' Association. Je répète que, pendant deux décennies, elle s'est concentrée sur les questions de la composition des salles de classe et sur les inégalités qui existaient dans le système. J'ai rencontré l'association la semaine passée et je me demande si elle parle pour tous les élèves et pour l'ensemble du personnel enseignant ou bien si elle est seulement concentrée sur le groupe du personnel enseignant qu'elle représente. Je suis prêt à travailler avec la New Brunswick Teachers' Association, dont j'ai été membre pendant 35 ans.

Il faut à la fois s'assurer d'avoir des ressources responsables pour l'inclusion des élèves…

[*Traduction*]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, l'été dernier, le ministre fédéral LeBlanc a dû demander fermement au premier ministre de la province de présenter enfin des projets auxquels seraient consacrées des sommes provenant du Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Le traitement des demandes accusait un grand retard, et un grand nombre d'entre elles étaient en attente de réponse, certaines depuis la première année du programme. Plus de 300 millions de dollars des fonds prévus au titre du programme n'avaient pas encore été affectés. Si le premier ministre avait négligé de présenter des projets avant l'échéance fixée, le gouvernement provincial aurait risqué de perdre l'occasion de profiter du reste des fonds alloués dans le cadre du programme. Le premier ministre peut-il faire le point sur l'approbation des projets et le respect de l'échéance fixée par le gouvernement fédéral?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, merci de la question. En fait, vous savez, nous avons atteint l'objectif. Plus de 50 % de nos projets ont été définis dans un délai correspondant à 50 % du temps alloué. Le gouvernement fédéral a devancé l'échéance, et nous avons ciblé des projets afin de la respecter, c'est-à-dire que nous réalisons essentiellement des projets et répondons aux exigences en fonction des contributions fédérales.

Monsieur le président, j'aimerais toutefois ajouter que nous sommes en mesure de procéder de la façon dont nous le faisons. En raison de la situation économique de la province, nous sommes en fait en mesure d'examiner plus de projets et de définir les besoins, en continuant à mettre l'accent sur les mesures que nous devons prendre dans la province et sur les bons projets à réaliser. Nous pourrions peut-être étudier la gestion des actifs et envisager les endroits où nous n'avons pas pu réaliser des projets auparavant, mais où nous le pouvons aujourd'hui, car les délais forment une partie importante des conditions imposées. Monsieur le président, en réponse à la question, je dirais que, oui, nous sommes en bonne posture pour ce qui est de l'échéancier. Merci.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : La réponse est intéressante. Oui, 50 % des exigences étaient atteintes. Toutefois, nous accusions aussi un retard par rapport aux autres provinces — nous étions en dernière place, en fait —, et ce sont elles qui pressaient le Nouveau-Brunswick d'aller de l'avant.

Au cours de la première année du programme, la SDR a confirmé que la valeur des projets présentés s'élevait au total à plus de 800 millions de dollars. En tout, 164 projets ont été présentés par des municipalités et des groupes bénévoles et communautaires. Ils ont consacré temps et effort à l'amélioration de leur coin de la province au moyen du programme. De plus, le ministère a confirmé que bien plus de 90 % de ces projets respectaient les critères d'admissibilité et entraient dans le cadre du programme. Je

suppose que les chiffres n'ont pu qu'augmenter de façon exponentielle depuis la première année du programme. Si tel est le cas, pourquoi le premier ministre aurait-il demandé l'été dernier l'élargissement de la portée du programme pour qu'il puisse trouver d'autres projets auxquels affecter les fonds restants? Les besoins étaient déjà manifestes. Pourquoi aurait-il fait une telle demande?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme le député d'en face le sait probablement, nous avions une stratégie visant les installations d'évacuation des eaux usées, d'approvisionnement en eau et de service public. Nous voulions les améliorer un peu partout dans la province. Il y avait à certains endroits des secteurs clés, car ceux-ci étaient en bien mauvais état. Nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de la situation, comme dans le cas de la réforme municipale. L'idée derrière la réforme municipale consiste à assurer une représentation égale des différentes régions et à permettre de monter la barre dans toutes les régions de notre province, qu'elles soient ou non rattachées à une municipalité. L'idée, c'est que les gens profitent d'une meilleure représentation et de meilleures installations et que nous servions mieux les gens des quatre coins de notre province. Voilà l'objectif.

Monsieur le président, on demande ensuite : Pourquoi ne pas élargir le programme? Eh bien, savez-vous quoi? Nous ne dépensons pas d'argent avant d'en avoir. Il s'agit d'un concept que les parlementaires d'en face ne peuvent comprendre. Nous ne savons pas combien de temps durera l'augmentation actuelle de l'activité économique dans notre province. Certaines personnes ont parlé d'une récession. Nous irons de l'avant en maintenant l'équilibre.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. La réponse est légèrement différente des réponses précédentes. Nous entendons souvent le premier ministre fournir des explications et qualifier des projets de désirs et d'autres de besoins. Le gouvernement actuel nous a répété qu'il avait uniquement les moyens d'appuyer ceux qu'il considère comme des besoins ; pourtant, les groupes communautaires et les municipalités présentent des projets selon des critères précis. Le premier ministre n'a jamais défini ce qui, selon lui, constitue un « désir » et ce qui constitue un « besoin ». Cela donne à ces groupes très peu de critères clairs sur lesquels s'appuyer. Le premier ministre peut-il garantir que les projets qu'il approuvera dans le cadre du programme correspondront à ses normes quant aux désirs et aux besoins, et non à sa volonté, par opposition aux besoins du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que vous savez tous quel poste j'occupais il y a quelques semaines. L'une des difficultés avec lesquelles nous devons composer au Nouveau-Brunswick est celle des infrastructures vieillissantes. Nous

comptons dans la province 5 500 ponts, et un grand nombre d'entre eux sont en voie de dépasser leur durée de vie utile. Il s'agit là de besoins. Notre réseau de transport constitue un besoin. En tant que gouvernement, nous devons trouver le juste équilibre entre, d'une part, nos infrastructures, nos ponts et nos routes et, d'autre part, les projets communautaires. Voilà comment nous procédons en tant qu'équipe. Nous examinons les besoins sur le plan public, puis ceux des collectivités particulières, et nous déterminons ensuite les mesures à prendre dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick de façon à favoriser l'activité économique nécessaire dans la province pour soutenir nos infrastructures dans l'avenir. Merci, Monsieur le président.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, les gouvernements locaux et les commissions de services régionaux refusent d'adopter leur budget parce que le ministre les a placés dans la situation impossible d'avoir à augmenter les impôts de façon importante ou à réduire considérablement les services. Un tiers des municipalités sont exposées à des déficits éventuels. Voici ma question pour le ministre : Combien de fonds supplémentaires le gouvernement a-t-il mis de côté pour aider ces municipalités?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, je pense que les 15 minutes supplémentaires ne sont pas bien employées.

Le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé sait qu'aucune municipalité du Nouveau-Brunswick n'accusera un déficit. Elles n'en ont pas le droit. Selon la loi, il est interdit d'accuser un déficit.

Pour répondre à la question, encore une fois, nous oeuvrons à la réforme de la gouvernance locale. Les gens la réclament depuis 25 ans. Nous travaillons avec les CSR. Nous travaillons avec les municipalités. Les équipes de transition prennent des décisions difficiles. Oui, il s'agit du moment de l'adoption des budgets. C'est normal. C'est donnant, donnant. Voilà qui est normal. Nous irons toutefois de l'avant. Des élections spéciales auront lieu le 28 novembre. Si des gens veulent présenter leur candidature, l'échéance pour le faire est le 28 octobre à 14 heures. Ils doivent faire en sorte d'être présents et d'avoir leur mot à dire dans leur collectivité. Représenter une collectivité, comme l'ont fait de nombreux parlementaires ici, est un grand honneur. Monsieur le président, nous travaillerons en partenariat avec les municipalités et les CSR. Je peux vous le garantir. Merci.

[*Original*]

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) Merci, Monsieur le président. J'ai de la misère à comprendre la réponse du ministre. Nous avons parlé de réductions et d'une imposition accrue.

Monsieur le président, l'ancien commissaire de la réforme de la gouvernance locale a déclaré que le gouvernement actuel a eu tort de forcer les collectivités locales à assumer les coûts de la prestation des services supplémentaires sans leur donner les recettes fiscales nécessaires. Ma question est encore pour le ministre. Pour quand pouvons-nous nous attendre à une révision complète et à une restructuration du système fiscal afin de garantir le financement adéquat des gouvernements locaux?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président. La seule personne au Nouveau-Brunswick qui sème la peur, c'est le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé. Lorsque je rencontre les associations, les gens sont positifs. Les seules personnes qui parlent de réductions, ce sont les parlementaires du côté de l'opposition, Monsieur le président. Nous avons entendu, durant la période des questions de ce matin, à quel point c'est minimaliste ; aucune idée ne vient de la tribune ou de l'opposition.

Monsieur le président, nous allons travailler avec les gens et avec les municipalités du Nouveau-Brunswick pour nous assurer que… En ce qui a trait au pilier des finances, nous avions dit que nous allions accélérer le processus.

Monsieur le président, j'ai hâte que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor dépose son budget. En tant qu'équipe, de notre côté de la Chambre, nous travaillons ensemble. Les seules personnes qui parlent de spéculations et d'hypothèses et qui sèment la peur sont assises de l'autre côté de la Chambre.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, le ministre devrait savoir que, à la Chambre, les gens dans la tribune ne répondent pas aux questions.

Monsieur le président, cette réforme des administrations locales pénalisera les petites municipalités, qui manquent de capacités fiscales. Les gens qui vivent dans ces collectivités seront désavantagés. Pourquoi le ministre refuse-t-il de reconnaître que ces réformes vont à l'encontre des principes d'égalité de Chances égales pour tous?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, au contraire, c'est écrit dans le livre blanc que la réforme maintient le système de péréquation. Le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé sait bien ce qui se passe, parce qu'il était à la rencontre de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. Il a écouté les maires. Il n'y a aucune inégalité. Nous maintenons le système de péréquation.

Monsieur le président, la réforme de la gouvernance locale compte quatre piliers : la structure, la collaboration régionale, la planification et la refonte du secteur financier. Nous allons de l'avant. Cela fait 25 ans que nous attendons une telle réforme. Si nous étions des Libéraux, nous mettrions tout sur pause. Il y aurait des moratoires et d'autres études.

Monsieur le président, nous sommes un gouvernement d'action. Nous avons vu dans le discours du trône d'hier que nous voulons aller de l'avant. Nous voulons que les municipalités, les collectivités et la population du Nouveau-Brunswick aillent de l'avant. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[*Traduction*]

LOYERS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, j'ai été surpris de constater que le discours du trône prononcé hier n'annonçait pas le prolongement du plafonnement de l'augmentation des loyers instauré par le gouvernement en 2022. Je reçois des appels et des courriels de gens affolés qui ont reçu de leur propriétaire des avis d'augmentations vertigineuses de loyer pour 2023. C'est de la pure folie.

[*Original*]

C'est de la pure folie.

[*Traduction*]

Tout coûte de plus en plus cher. Le logement est un droit fondamental de la personne, mais, en l'absence d'un plafond de l'augmentation des loyers, encore des personnes du Nouveau-Brunswick seront obligées de quitter leur logement en raison d'augmentations inabordables de loyer. La nouvelle ministre responsable du Logement pourrait, aujourd'hui, procurer une certaine tranquillité d'esprit aux locataires et un peu de certitude aux propriétaires. La ministre responsable du Logement prolongera-t-elle le plafonnement de l'augmentation des loyers jusqu'à la fin de l'année 2023?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous avons ici, au Nouveau-Brunswick, tout un éventail de logements et, dans le passé, chaque gouvernement a examiné une petite partie de cet éventail. Le gouvernement actuel a constaté que l'éventail de logements va de l'itinérance au logement abordable, au logement pour la main-d'oeuvre, au premier logement et au logement pour les personnes âgées, mais nous n'avons jamais examiné l'éventail complet. Enfin, le gouvernement actuel s'est donc engagé à nommer une personne à titre de ministre responsable du Logement, qui est chargée de tout l'éventail. En ayant une vue d'ensemble de l'éventail, nous pouvons constater les failles et apporter les changements nécessaires afin de combler celles-ci. Le député parlait d'une petite partie de

l'éventail de logements, mais nous fournirons des solutions s'appliquant à l'éventail complet de logements.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, je n'ai pas obtenu de réponse à une question simple qui touche un grand nombre de locataires dans la province. Nous savons que nous vivons une crise du logement abordable. Nous savons que, si les gens perdent leur logement, soit en raison d'une augmentation inacceptable de loyer ou d'une réno-éviction, ils n'ont nulle part où aller vivre, sinon dans leur voiture ou leur camion. Voilà ce que nous disent des gens de nos circonscriptions. Sans un plafond de l'augmentation des loyers, l'exclusion du marché immobilier et domiciliaire est inévitable. La situation est terrifiante pour les locataires aux moyens modestes, car ils n'auront nulle part où aller.

La ministre responsable du Logement ne semble pas comprendre le problème. Le plafond de l'augmentation des loyers arrive à échéance le dernier jour de l'année en cours. Les locataires doivent savoir, aujourd'hui, s'il sera rétabli pour l'année 2023. La nouvelle ministre responsable du Logement prolongera-t-elle le plafonnement de l'augmentation des loyers pour l'année prochaine? Oui ou non?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Il est inexact de dire que je ne comprends pas l'éventail de logements, et je n'aime vraiment pas cela du tout. Nous travaillons sur la question de tout l'éventail de logements. Nous avons instauré un plafonnement des augmentations de loyer — un plafonnement d'un an. Nous avons très clairement indiqué qu'il s'agissait d'un plafonnement d'un an.

Nous avons mis en oeuvre un certain nombre d'autres mesures, mais nous n'avons même pas eu l'occasion de constater si elles ont produit les avantages visés dont nous avons besoin. Le Tribunal sur la location de locaux d'habitation est là pour aider les locataires aux prises avec des problèmes. Nous avons apporté des changements quant aux mesures que les propriétaires peuvent prendre à l'égard des locataires. Quiconque risque d'être en situation d'itinérance doit communiquer tout de suite avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Nous aiderons les personnes qui risquent d'être en situation d'itinérance à trouver une solution à leurs problèmes. Nous sommes ici pour venir en aide aux gens, Monsieur le président. Merci.

IMMERSION EN FRANÇAIS

M^me^ Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, cela fait des décennies que le premier ministre a la volonté malavisée d'éliminer le programme d'immersion en français. Au lieu de respecter les deux langues officielles et de respecter un programme qui

appuie le bilinguisme, le premier ministre élimine à la hâte le programme d'immersion en français, qui a fait ses preuves et grâce auquel plus de 90 % des élèves atteignent au moins un niveau intermédiaire en français.

Dans son rapport de 2018, la vérificatrice générale a constaté que les changements au programme d'immersion en français annoncés en 2016 visaient à remplir une promesse électorale et qu'un an ne donnait pas suffisamment de temps pour la mise en oeuvre de ces changements. Maintenant, le ministre de l'Éducation demande que des changements encore plus radicaux soient mis en oeuvre en moins d'un an. Appelez cela comme vous voulez — vous sabrez le programme d'immersion.

Pourquoi le ministre de l'Éducation ferme-t-il la porte à l'apprentissage au moyen du programme d'immersion en français et pourquoi prive-t-il tous les élèves anglophones d'un tel apprentissage dans l'avenir?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la question. En réalité, je ne ferme aucune porte. Nous examinons les modèles que nous mettons en oeuvre dans la province depuis maintenant plusieurs années. Nous avons amorcé les consultations et le travail à ce sujet il y a quatre ans. Nous poursuivons comme objectif commun que tous les élèves de la province atteignent un niveau leur permettant de soutenir une conversation en français. Au cours de leurs études secondaires, ils auront encore l'occasion d'enrichir cette expérience.

Il n'y a aucun dessein secret ici. Les changements n'ont pas non plus été apportés à la hâte. Nous ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Il s'agit de la 1re année. Je ne parle que de la 1re année. Nous ferons passer le système vers le nouveau cadre, en commençant par la 1re année. Je ne sais pas trop où la députée d'en face est allée chercher une telle idée.

Mme Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, dans le cas de l'immersion en français, plus tôt et plus souvent on apprend, mieux on réussit. Si l'insuffisance de l'apprentissage en français pose problème, comment le fait de réduire le temps d'apprentissage en français améliorera-t-il la situation? Ma fille aura l'occasion d'apprendre le français puisqu'elle a déjà commencé le programme d'immersion en français, mais mon fils n'aura pas accès au programme. En quoi est-ce équitable? Au lieu d'améliorer l'accès et d'investir des ressources dans l'apprentissage du français langue seconde sans affaiblir le programme d'immersion en français, le gouvernement actuel est en voie d'éliminer à la hâte le programme d'immersion en français et de miner le bilinguisme dans la province. C'est inacceptable.

Il s'agit de la volonté d'un premier ministre qui refuse de répondre à la révision de la *Loi sur les langues officielles.* Il y a deux ans, l'ancien chef de l'Alliance des gens a dit qu'il discutait avec le gouvernement depuis plus d'un an de l'élimination de l'immersion en français et qu'il était ravi du fait que l'immersion en français serait bientôt remplacée. Il y a

six mois, il s'est joint au caucus progressiste-conservateur. Il faut mettre un terme au plan en question. Toutefois, qui prend vraiment les décisions? Il ne s'agit visiblement pas du ministre de l'Éducation. S'agit-il du premier ministre, ou du ministre de la Sécurité publique?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la question. Je ne sais pas si elle fait allusion à mon ancien ministère ou à autre chose. Nous donnerons à tous les élèves l'occasion d'atteindre, au minimum, le niveau requis pour soutenir une conversation en français. Nous n'éliminons rien. Nous donnons en fait un meilleur accès à l'apprentissage de la langue.

Parallèlement, nous prendrons des mesures à l'égard des inégalités liées à la composition des classes dans le système anglophone. L'immersion en français est la source d'une incroyable homogénéisation des classes. D'un côté, on a un petit groupe d'élèves, et, de l'autre, un grand groupe d'élèves dont plusieurs ont un plan d'intervention ou des troubles de comportement, en plus des autres problèmes. Les élèves qui doivent abandonner le programme d'immersion en français ne savent pas quoi faire lorsqu'ils arrivent en 3e année. Nous nous occuperons de cette question en même temps. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, le temps consacré à la période des questions est écoulé.